



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021/110

**OBJET : PROGRAMME D'ÉTUDES PRÉALABLES AU PROGRAMME
D' ACTIONS DE PRÉVENTION INONDATION (PAPI)**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 35

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 15

Date de convocation : 2 juillet 2021

Date d'affichage de la convocation au siège : 2 juillet 2021

**Le 8 juillet de l'année deux mille vingt
et un à 18h30**

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P (visio)	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P (visio)		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PRÉVOTEAU
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	E	M. AULANIER
DABAN Mathieu	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. AULANIER
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P (visio)		VIGUIER Marie	P (visio)	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	A	
MONGE Jean-Claude	P (visio)		SIDAOUI Alain	A	
SAUNIER Catherine	P (visio)		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	E	M. LAFFARGUE	BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P (visio)	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	E	M. CLÉMENT
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme TALABOT, secrétaire de séance. * **P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**
Le procès-verbal du 8 avril 2021 est adopté à l'unanimité.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/110

**OBJET : PROGRAMME D'ÉTUDES PRÉALABLES AU PROGRAMME
D'ACTIONS DE PRÉVENTION INONDATION (PAPI)**

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 3-1-5 « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article L211-7 relatif à la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI),

Considérant la prise de compétence GEMAPI par la Communauté de Communes de Montesquieu au 12 avril 2016,

Considérant l'obligation de la Communauté de Communes de mettre en œuvre des actions visant à réduire les conséquences négatives des inondations sur son territoire dont notamment l'entretien des digues et ouvrages hydrauliques,

Considérant l'intérêt de s'inscrire dans une démarche concertée avec les autres Communautés de Communes de l'axe Garonne girondine,

Considérant la possibilité de bénéficier de subventions pour les études par le biais du Programme d'Études Préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI),

Considérant que la dernière crue de février 2021 est venue rappeler la vulnérabilité du territoire face aux inondations de la Garonne,

Considérant la consultation de la commission Régime Hydraulique du 23 juin 2021,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Le 12 avril 2016, la Communauté de Communes de Montesquieu a délibéré afin d'anticiper la prise de compétence GEMAPI (Loi MAPTAM du 27 janvier 2014). Elle est aujourd'hui gestionnaire d'un linéaire de 20 kms de digues, réparties sur six communes et s'est inscrite dans une démarche concertée avec les autres Communautés de Communes de l'axe Garonne girondine.

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention en projet devient le Programme d'Études Préalables (PEP) au PAPI. Il est porté par le SMEAG sur une durée de 4 ans maximum à compter de la réception de la nouvelle lettre d'intention du projet.

Réalisé en partenariat avec les communautés de communes riveraines (CDC du Réolais en Sud Gironde, CdC Convergence Garonne, Cdc du Sud Gironde, CdC des Portes de l'Entre Deux Mers), son animation est assurée par le SMEAG avec pour intérêt de s'engager dans une démarche concertée avec les collectivités concernées de l'axe Garonne girondine pour la gestion globale des inondations du territoire.

Le comité de pilotage restreint qui s'est tenu le 8 mars 2021, a défini la stratégie retenue ainsi que les conditions de financement et délais de réalisation. Un COPIL de validation a eu lieu le 26 avril 2021. Le dossier devrait être déposé au service instructeur à la fin du mois de juin pour une labellisation par les services d'État, prévue au début de l'automne 2021.

La CCM souhaite aujourd'hui mener une nouvelle stratégie sur son système d'endiguement, avec notamment pour objectif une protection homogène de son territoire.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/110

**OBJET : PROGRAMME D'ÉTUDES PRÉALABLES AU PROGRAMME
D' ACTIONS DE PRÉVENTION INONDATION (PAPI)**

Les actions sous la maîtrise d'ouvrage de la CCM dans le cadre du PEP du PAPI sont détaillées dans les fiches actions suivantes :

Fiche 3.5-bis. Développer le système de surveillance des hauteurs d'eau et d'alerte par automate d'appel ;

Fiche Action 4.2. Élaboration d'un Atlas des zones inondables ;

Fiche 5.3. Étude pré-opérationnelle de réduction de la vulnérabilité des bâtiments face aux inondations sur les six communes concernées (Cadaujac, Isle Saint Georges, Beautiran, Saint Médard d'Eyrans, Ayguemorte les Graves, Castres-Gironde) ;

Fiche Action 7.1. Accompagnement juridique pour la mise en place d'une gouvernance adaptée à la prévention des inondations.

Fiche Axe 7.2.18 Nouvelles études diagnostic du système d'endiguement, étude de danger, études environnementales et de définition des travaux pour le dépôt du dossier d'autorisation du système d'endiguement de la CCM ;

Plan de financement (taux d'aides maximum mobilisables en % et en euros TTC)			
Action	Autofinancement et autres financements	État	TOTAL
	€ TTC	%	
4.2 : Élaboration d'un Atlas des zones inondables	300 000		
7.1 : Accompagnement juridique pour la mise en place d'une gouvernance adaptée à la prévention des inondations	2 500	50	2 500
3.5-bis : Développer le système de surveillance des hauteurs d'eau et d'alerte par automate d'appel	36 000		
5.3 : Etude pré-opérationnelle de réduction de la vulnérabilité des bâtiments sur les 6 communes concernées	50 000	50	50 000
7.2.18 : Nouvelles études diagnostic du système d'endiguement, étude de danger, études environnementales et de définition des travaux pour le dépôt du dossier d'autorisation du système d'endiguement de la CCM	100 000	50	100 000



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/110

**OBJET : PROGRAMME D'ÉTUDES PRÉALABLES AU PROGRAMME
D'ACTIONS DE PRÉVENTION INONDATION (PAPI)**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Valide les actions inscrites au programme sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes de Montesquieu,
- Autorise le Président à engager les crédits nécessaires sur 4 ans maximum pour financer les actions retenues, sous réserve de la validation du dossier de candidature par les services d'état,
- Autorise le Président à signer tout document afférent à la présente,
- Autorise le Président à engager et signer tout document afférent à la recherche de cofinancements supplémentaires auprès des partenaires : Région Nouvelle-Aquitaine, Département de la Gironde, Agence de l'Eau Adour-Garonne, etc.,
- Autorise le Président à mener toutes les actions nécessaires et utiles à l'exécution de cette délibération,
- Mandate le Président pour notifier cette décision au SMEAG, animateur et porteur de la démarche PEP Garonne girondine, aux maîtres d'ouvrages partenaires du projet ainsi qu'aux services Préfectoraux.

Fait à Martillac, le 8 juillet 2021

Le Président de la CCM

Bernard FATH

Document signé électroniquement

